

# TABLE DES MATIÈRES

Préface	V
Mot des auteurs	VII
Avis de lecture	IX
Table des matières	XIII
Table des abréviations	XXIX

## Partie introductive

Section 1 <sup>ère</sup> . La publicité et l'entrée en vigueur des normes juridiques applicables en Belgique	3
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La publicité des normes juridiques applicables en Belgique	3
Sous-section 2. La publication des normes dans un journal officiel	5
Sous-section 3. <i>Le Moniteur belge</i> , journal officiel de l'ordre juridique national	8
Sous-section 4. L'entrée en vigueur des normes au sein de l'ordre juridique belge	10
Sous-section 5. Les dates des différentes phases de révision constitutionnelle et réformes de l'État	13
Section 2. La Belgique fédérale – Son territoire et ses subdivisions	15
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La consécration de la structure fédérale du pays	15
Sous-section 2. La modification des frontières internationales du Royaume	20
Sous-section 3. Les quatre régions linguistiques du Royaume	31
1. L'évolution de la question linguistique et la création du concept de région linguistique	31
2. La procédure relative à la modification des limites des régions linguistiques	49
Sous-section 4. Les trois Régions (gewesten, Regionen) du Royaume	56
1. L'année 1970 et la création fictive des trois Régions	56
2. L'année 1980 et la création effective des Régions wallonne et flamande	64
3. L'année 1989 et la création effective de la Région de Bruxelles-Capitale	66

Sous-section 5. Les provinces	68
1. La division du territoire national en provinces	68
a. Évolution historique	68
b. Apport de la Sixième réforme de l'État	69
c. La soustraction d'un territoire à la division en provinces	70
d. La fonction de gouverneur	73
2. Les modifications des frontières provinciales et communales (article 7 <i>partim</i> )	78
a. La modification des frontières provinciales	78
b. La modification des frontières communales	79
3. Les subdivisions des provinces : les arrondissements (article 6)	80
a. Les arrondissements administratifs	80
b. Les arrondissements judiciaires	82
Sous-section 6. Les trois Communautés du Royaume (article 2)	83
Section 3. Les objectifs de politique générale de la Belgique fédérale (Examen du Titre I <sup>er</sup> <i>bis</i> de la Constitution)	86

## **Première partie. Les organes de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions**

<b>Chapitre 1<sup>er</sup>. Le Pouvoir législatif</b>	91
Section liminaire. Caractère exhaustif de la voie parlementaire – inexistence du référendum constitutionnel et législatif – statut de la consultation populaire	92
Section 1 <sup>ère</sup> . Le Pouvoir législatif fédéral	97
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La composition de la Chambre des représentants	97
1. Les circonscriptions électorales et la répartition des sièges	97
a. La division du territoire national en circonscriptions électorales	98
1) Les circonscriptions électorales avant la scission de BHV	98
2) Les circonscriptions électorales depuis la scission de BHV	102
3) Le débat sur l'éventuelle création d'une circonscription électorale fédérale	103
b. La mise en rapport de la répartition des députés entre les circonscriptions électorales avec la population	104

c. La représentation proportionnelle	105
1) Le choix de la méthode d'Hondt	106
2) Le seuil électoral	108
d. La répartition des sièges au sein des listes	108
2. Le corps électoral et les caractéristiques du vote	110
a. Le corps électoral	111
b. Les caractéristiques du vote	112
1) Le vote est égal : un homme, un suffrage	112
2) Le vote est obligatoire	112
3) Le vote a en principe lieu à la commune et est secret	114
3. Les conditions d'éligibilité	115
4. La durée du mandat de député fédéral	116
5. La répartition des députés fédéraux en groupes linguistiques	117
Sous-section 2. La composition du Sénat	118
1. Les différentes catégories de sénateurs	119
2. La répartition des sièges entre les différentes formations politiques	120
a. La désignation des sénateurs des entités fédérées	120
b. La désignation des sénateurs cooptés	121
3. Les conditions de désignation	122
4. La durée du mandat de sénateur	122
5. La répartition des membres du Sénat en groupes linguistiques	122
Section 2. Les assemblées législatives fédérées	124
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La composition des Parlements de Région	124
1. Le Parlement de la Région wallonne	124
2. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	125
Sous-section 2. La composition des Parlements de Communauté	128
1. Le Parlement de la Communauté flamande	128
2. Le Parlement de la Communauté française	128
3. Le Parlement de la Communauté germanophone	129
Sous-section 3. Les incompatibilités entre plusieurs mandats parlementaires	130
Sous-section 4. Règles communes	130
Sous-section 5. Les assemblées bruxelloises	131
1. L'assemblée réunie de la COCOM	131
2. L'assemblée de la COCOF	131
Section 3. Le fonctionnement des assemblées législatives	132
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . L'installation des assemblées	132

TABLE DES MATIÈRES

1. La vérification des pouvoirs	132
2. La prestation de serment	133
Sous-section 2. Les sessions parlementaires	134
Sous-section 3. L'organisation interne	135
Sous-section 4. La publicité des travaux parlementaires	138
Sous-section 5. La fin de la législature	138
1. La fin de la législature fédérale	139
2. La fin de la législature fédérée	147
Section 4. Le statut des parlementaires	151
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les incompatibilités	151
1. Les incompatibilités entre plusieurs mandats parlementaires	152
2. Les incompatibilités entre un mandat parlementaire et une fonction d'une autre nature	152
a. Au niveau fédéral	152
b. Au niveau fédéré	153
Sous-section 2. Les immunités parlementaires	156
1. La libre expression des parlementaires	156
a. Champ d'application	157
b. Effets	159
2. L'inviolabilité parlementaire	163
a. Champ d'application	163
b. L'arrestation d'un parlementaire ou son renvoi devant une juridiction de jugement	164
c. Les garanties particulières dont jouissent les parlementaires au cours d'une procédure pénale	167
d. La suspension des poursuites et de la détention d'un parlementaire	168
e. Interactions entre les articles 58 et 59	170
Sous-section 3. Les traitements et indemnités	170
Sous-section 4. Les règles en matière de déontologie, et de déclaration de mandats et de patrimoine	171
Section 5. Les normes législatives	174
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La signification du terme « loi » dans la Constitution	174
Sous-section 2. Les normes législatives de l'autorité fédérale	176
Sous-section 3. Les normes législatives des Communautés	176
Sous-section 4. Les normes législatives des Régions	177
1. Les décrets de la Région wallonne	177
2. Les ordonnances de la Région de Bruxelles-Capitale	178
3. Les décrets de la Communauté flamande dans les matières régionales	180

Sous-section 5. Les normes de la COCOM	180
Sous-section 6. Autres normes législatives au sens formel	181
Section 6. La procédure relative à la confection des normes législatives	183
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La phase pré-parlementaire	183
1. La distinction entre un projet et une proposition	183
2. Les compétences respectives de la Chambre des représentants et du Sénat pour ce qui concerne l'adoption des lois	185
a. Les différentes procédures en fonction des matières	185
1) Les matières monocamérales (article 74 Const.)	186
2) Les matières bicamérales atténuées (article 78 Const.)	186
3) Les matières bicamérales parfaites (article 77 Const.)	188
b. La détermination de la procédure applicable	189
3. Le droit d'initiative	189
4. La consultation de la section de législation du Conseil d'État	191
Sous-section 2. La phase parlementaire	192
1. La prise en considération des propositions et l'examen des propositions et projets en commission et en séance plénière	192
2. La consultation facultative par l'assemblée de la section de législation du Conseil d'État	194
3. Le droit de demander une seconde lecture	194
4. La suspension de la procédure	195
5. Les conditions de majorité et de quorum	198
a. Les conditions ordinaires de majorité et de quorum	198
b. Les régimes dérogatoires	200
1) Au niveau fédéral	200
2) Au niveau fédéré	200
c. Une modalité particulière de vote : le pairage	202
Sous-section 3. La phase post-parlementaire	203
1. La sanction et la promulgation	203
2. La publication et l'entrée en vigueur	212
3. L'interprétation authentique des normes législatives	214
4. Pour mémoire : Le Comité parlementaire de suivi législatif, au niveau fédéral	215
Section 7. Le pouvoir de contrôle des assemblées législatives	216
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le droit de requérir la présence d'un membre du gouvernement et de lui poser des questions	216

Sous-section 2. Le droit de mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement	218
1. Le droit d'interpellation	218
2. Les différentes motions de méfiance	220
a. Le droit de mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement au niveau fédéral	220
b. Le droit de mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement au niveau fédéré	225
Sous-section 3. Le droit d'enquête	226
1. Généralités	227
2. Fonctionnement	230
3. Pouvoirs d'enquête et conditions de leur exercice	233
4. Concours avec une procédure judiciaire – observations complémentaires	236
Sous-section 4. Le droit de pétition	239
<b>Chapitre 2. Le Pouvoir exécutif</b>	<b>242</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Le Roi et le gouvernement fédéral	244
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le Roi	244
1. Une monarchie constitutionnelle, sous un chef héréditaire	244
2. L'inviolabilité royale et son corollaire, la responsabilité ministérielle	247
3. Le Roi, chef d'un autre État	252
4. La Liste civile et les dotations accordées aux membres de la famille royale	253
5. L'ordre de succession au trône	257
6. La mort ou l'abdication du Roi	259
7. La prestation de serment	260
8. La minorité du Roi	260
9. L'impossibilité de régner	261
a. L'impossibilité de régner et la question royale de 1940-1950	263
b. L'épisode de 1990 sur le projet de loi relatif à l'IVG (de 'mini-koningskwestie' van 1990)	282
Sous-section 2. Le gouvernement fédéral	282
1. La nomination et la révocation des membres du gouvernement fédéral	283
2. Les règles de composition du gouvernement fédéral	291
a. Le Premier ministre et les ministres	291
b. Les secrétaires d'État	300

3. Le vote de confiance de la Chambre des représentants	301
4. L'hypothèse du gouvernement minoritaire	305
Section 2. Les gouvernements des entités fédérées	309
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le régime général	309
Sous-section 2. Le régime bruxellois	310
Section 3. Le fonctionnement du Pouvoir exécutif	314
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les délibérations au sein du gouvernement et la prise de décision au consensus	314
Sous-section 2. La répartition des portefeuilles ministériels	317
Sous-section 3. Les cabinets ministériels	318
Sous-section 4. Les rapports entre le gouvernement et le Roi, chef de l'État	320
Sous-section 5. La démission spontanée du gouvernement	323
1. La démission spontanée au niveau fédéral	324
a. Acceptation officieuse de la démission du gouverne- ment par le Roi	324
b. Refus de la démission par le Roi	326
c. Prise en considération de la démission par le Roi	327
2. La démission spontanée au niveau fédéré	327
Sous-section 6. Les affaires courantes	328
Sous-section 7. Les protections dont bénéficient les membres du gouvernement	335
1. La liberté de parole	335
2. Un privilège de juridiction et des garanties procédurales spécifiques	336
Sous-section 8. Le statut financier des membres du gouverne- ment	338
Section 4. Les prérogatives du Pouvoir exécutif	340
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les prérogatives du Pouvoir exécutif fédéral	340
1. Le pouvoir réglementaire	340
a. Le pouvoir général d'exécution des lois	340
b. Le pouvoir réglementaire d'attribution	341
2. La possibilité de dissoudre la Chambre des représen- tants, de convoquer les Chambres en session extraordi- naire, de les ajourner et de prononcer la clôture de leurs sessions	346
3. La participation à l'exercice de la fonction législative et de la fonction constituante	346
4. La direction de l'administration	346
5. La direction des relations internationales	347
6. Le commandement de l'armée	347

a. La distinction historique, abandonnée en 1949, entre commandement en temps de guerre et en temps de paix	348
b. La distinction, valable depuis 1949, entre commandement éminent et commandement effectif	350
1) Le commandement éminent	351
2) Le commandement effectif	355
c. Impossibilité d'introduire un état d'exception en droit belge	356
d. Les prérogatives réservées au Pouvoir législatif	356
7. Le droit de grâce	357
8. Le droit de battre monnaie	359
9. Le droit de conférer des honneurs	359
10. Le droit de nommer des magistrats et d'exécuter les décisions de justice	361
Sous-section 2. Les prérogatives des Pouvoirs exécutifs fédérés	361
<b>Chapitre 3. Le Pouvoir constituant</b>	<b>362</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . La conception et l'adoption de la Constitution	363
Section 2. La révision de la Constitution	367
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La procédure de révision de la Constitution	367
Sous-section 2. Les limitations à la révision de la Constitution	371
Sous-section 3. Le phénomène des révisions implicites	371
Section 3. Les grandes mutations de la Constitution, de 1831 à nos jours	372
Section 4. Les coutumes constitutionnelles	374
Section 5. Existe-t-il des principes généraux du droit à valeur constitutionnelle ?	377
<b>Deuxième partie. Les compétences de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions</b>	
<b>Chapitre 1<sup>er</sup>. Les principes qui gouvernent le partage des compétences</b>	<b>383</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Le principe d'exclusivité des compétences	383
Section 2. L'égalité hiérarchique entre l'autorité fédérale et les entités fédérées	386

Section 3. L'application de l'adage <i>in foro interno, in foro externo</i>	388
Section 4. L'absence, <i>de jure</i> , de sous-nationalités	389
<b>Chapitre 2. Les compétences de l'autorité fédérale</b>	<b>392</b>
<b>Chapitre 3. Les compétences des Communautés</b>	<b>399</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Les compétences des Communautés flamande, française et germanophone	399
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les matières culturelles et l'enseignement	399
1. Les matières culturelles	399
2. L'enseignement	403
3. La coopération interne et internationale dans les matières culturelles et dans l'enseignement	408
Sous-section 2. Les matières personnalisables	412
Sous-section 3. L'emploi des langues	420
1. Les prérogatives <i>ratione materiae</i> des Communautés dans la matière de l'emploi des langues	420
2. Les prérogatives <i>ratione loci</i> des Communautés dans la matière de l'emploi des langues	425
3. Le droit constitutionnel belge et l'emploi de la langue anglaise	427
4. La compétence de régler l'emploi des langues en matière d'enseignement et la compétence en matière d'enseignement, y compris de l'enseignement des langues	428
Sous-section 4. Autres compétences	429
Section 2. Les compétences de la COCOM	430
Section 3. Les compétences de la COCOF et de la COCON, en tant qu'organes subordonnés des Communautés française et flamande	432
Section 4. La régionalisation partielle de l'exercice de certaines compétences communautaires : la clause de Saint-Quentin	434
<b>Chapitre 4. Les compétences des Régions</b>	<b>437</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Les compétences des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale	437
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La liste des compétences régionales	437
1. L'aménagement du territoire	437
2. L'environnement et la politique de l'eau	437
3. La rénovation rurale et la conservation de la nature	438

4. Le logement	438
5. L'agriculture et la pêche maritime	439
6. L'économie	441
7. La politique de l'énergie	443
8. Les pouvoirs subordonnés	444
9. La politique de l'emploi	445
10. Les travaux publics et le transport	446
11. Le bien-être des animaux	447
12. La politique en matière de sécurité routière	447
13. La fixation de la procédure judiciaire en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique	448
14. La tutelle administrative ordinaire sur les pouvoirs subordonnés (communes et provinces)	448
15. Les compétences spécifiques à la Région de Bruxelles-Capitale	448
Sous-section 2. L'exercice des compétences régionales	450
1. L'assise territoriale	450
2. Mécanismes de concertation	451
3. Consultation populaire régionale	452
Section 2. La communautarisation complète de l'exercice des compétences régionales	454
Section 3. La communautarisation partielle de l'exercice de compétences régionales	455
<b>Chapitre 5. Les compétences communes</b>	457
Section 1 <sup>ère</sup> . Les compétences parallèles	457
Section 2. Les pouvoirs implicites	462
<b>Chapitre 6. L'autonomie constitutive des entités fédérées</b>	465
<b>Chapitre 7. La mise en œuvre des compétences</b>	467
Section 1 <sup>ère</sup> . Le fédéralisme conflictuel	467
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les conflits de compétences	467
1. La prévention des conflits de compétences	467
2. Le règlement des conflits de compétences	468
Sous-section 2. Les conflits d'intérêts	469
Section 2. Le fédéralisme coopératif	473
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Des procédures obligatoires de collaboration	473
Sous-section 2. Des organes de discussion idoines	473
Sous-section 3. Des instruments normatifs spécifiques	475
1. Les accords de coopération	475

a. Les accords de coopération facultatifs	475
b. Les accords de coopération obligatoires	476
c. Une question spécifique : existe-t-il une obligation pour la Région de Bruxelles-Capitale de coopérer à intensité égale avec les Communautés française et flamande ?	480
2. Les décrets conjoints et ordonnances conjointes	480
<b>Chapitre 8. L'exercice des compétences par les communes et les provinces</b>	482
<b>Chapitre 9. Les compétences internationales de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions</b>	486
Section 1 <sup>ère</sup> . Les relations internationales, la Constitution et le fédéralisme belge	486
Section 2. Les principes sur la conduite de la politique étrangère et sur la conclusion ainsi que la dénonciation des traités	490
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Généralités	490
Sous-section 2. La procédure de conclusion des traités	491
Sous-section 3. La dénonciation des traités	493
Section 3. La typologie des traités en Belgique fédérale et les modalités de leur conclusion	494
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les traités exclusifs fédéraux	494
Sous-section 2. Les traités exclusifs fédérés	494
Sous-section 3. Les traités mixtes	495
Section 4. La responsabilité internationale de l'État	497
Section 5. La représentation internationale de la Belgique	499
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La représentation diplomatique	499
Sous-section 2. La participation aux organisations internationales	500
Sous-section 3. L'accès aux juridictions internationales	501
Sous-section 4. L'association des assemblées législatives à l'élaboration du droit de l'Union européenne	502
<b>Troisième partie. Le financement de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions</b>	
<b>Chapitre 1<sup>er</sup>. Le financement de l'autorité fédérale</b>	505
Section 1 <sup>ère</sup> . La « trilogie » en matière fiscale et le contrôle de la Cour constitutionnelle (articles 170, 171 et 172 de la Constitution)	505

Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le principe de la légalité de l'impôt	506
Sous-section 2. Le principe de l'annualité de l'impôt	508
Sous-section 3. Le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt	508
Section 2. Une notion bien distincte de celle de l'« impôt » : celle de « redevance » (article 173 de la Constitution)	509
Section 3. Les lois budgétaires	511
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La différence entre les notions de budget et de comptes	511
Sous-section 2. Les principes de l'universalité budgétaire et de la non-affectation des recettes	514
Sous-section 3. Les cavaliers budgétaires	514
Sous-section 4. Les douzièmes provisoires	516
Sous-section 5. L'incidence du Traité de stabilité de 2012	517
Section 4. Les pensions	520
<b>Chapitre 2. Le financement des Communautés et des Régions</b>	<b>521</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Généralités	521
Section 2. Le financement des Communautés	525
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les Communautés française et flamande	525
Sous-section 2. La Communauté germanophone	528
Section 3. Le financement des Régions	529
Section 4. Le financement de la COCOM	533
Section 5. Le financement de la COCOF et de la COCON	534
Section 6. Le mécanisme de responsabilisation en matière de pensions	536
<b>Chapitre 3. La Cour des comptes</b>	<b>537</b>
<b>Chapitre 4. Le financement des cultes et de la laïcité</b>	<b>541</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Le financement des ministres des cultes reconnus	541
Section 2. Le financement des délégués de la laïcité organisée	552
Section 3. Le financement du temporel des cultes et de la laïcité organisée	553
<b>Quatrième partie. Les juridictions judiciaires, administratives et constitutionnelle et leur place au sein de l'architecture fédérale de l'ordre juridique belge</b>	
<b>Chapitre 1<sup>er</sup>. La Cour constitutionnelle</b>	<b>557</b>

Section 1 <sup>ère</sup> . Bref historique	557
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La création de la Cour d'arbitrage	557
Sous-section 2. L'extension des compétences de la Cour d'arbitrage	560
Section 2. La composition de la Cour	562
Section 3. Les missions de la Cour	564
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le contrôle de la constitutionnalité des lois, décrets et ordonnances	564
1. Les normes contrôlées	564
2. Les normes de référence	567
Sous-section 2. Le contrôle préventif des consultations populaires régionales	572
Sous-section 3. Le contrôle des dépenses électorales	573
Section 4. La procédure	574
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le recours en annulation	574
1. L'objet du recours	574
2. Les requérants	574
3. Le délai d'introduction de la requête	575
4. L'effet de l'arrêt	576
Sous-section 2. La demande en suspension	578
Sous-section 3. La question préjudicielle	579
1. L'objet de la question préjudicielle	579
2. Les instances habilitées à poser une question préjudicielle	580
3. L'absence de délai	581
4. L'obligation pour la juridiction de poser une question préjudicielle	581
5. L'effet de l'arrêt	584
a. Constat d'inconstitutionnalité	585
b. Constat de constitutionnalité	588
<b>Chapitre 2. Les juridictions judiciaires</b>	<b>591</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . La distinction entre les droits civils et les droits politiques	591
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les droits civils	591
Sous-section 2. Les droits politiques	593
Section 2. Les principes relatifs aux juridictions judiciaires	595
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . L'organisation du Pouvoir judiciaire	595
Sous-section 2. Le statut des magistrats de l'ordre judiciaire et leur nomination	600
Sous-section 3. Les garanties procédurales	605

Sous-section 4. Les conflits d'attribution	607
Sous-section 5. L'exception d'illégalité	608
Section 3. La nature de la fonction juridictionnelle : une prérogative essentielle de l'action étatique	610
<b>Chapitre 3. Les juridictions administratives</b>	<b>612</b>
Section 1 <sup>ère</sup> . Le Conseil d'État	612
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les précédents historiques et la création du Conseil d'État	612
Sous-section 2. La composition du Conseil d'État	614
Sous-section 3. La section du contentieux administratif	615
Sous-section 4. La section de législation	619
Section 2. Les juridictions administratives autres que le Conseil d'État	624
<b>Chapitre 4. Le contentieux de la responsabilité de la puissance publique pour des dommages causés par sa faute</b>	<b>627</b>
 <b>Cinquième partie. De quelques libertés fondamentales consacrées par la Constitution belge</b>	
a. La philosophie générale des libertés fondamentales au sein de la Constitution belge	633
b. Libertés fondamentales et répartition des compétences	634
Section 1 <sup>ère</sup> . Le droit de propriété	636
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . L'évolution historique	636
Sous-section 2. Le droit de propriété en droit positif	639
1. Le champ d'application de l'article 16 de la Constitution	639
2. Les garanties applicables dans l'hypothèse d'un transfert forcé ou d'une privation de propriété	642
a. L'exigence de légalité	642
b. Un but d'utilité publique	645
c. Une juste et préalable indemnité	647
3. Les restrictions à l'usage des biens et le cas particulier des impôts	649
Section 2. La protection de la presse	652
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . La liberté de la presse	652
Sous-section 2. Le délit de presse	656
Sous-section 3. Le droit de réponse	658
Section 3. La liberté de réunion	659

Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les réunions privées dans un lieu clos et couvert	659
Sous-section 2. Les réunions publiques dans un lieu clos et couvert	660
Sous-section 3. Les rassemblements en plein air	662
Section 4. La liberté d'association	665
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Le principe	665
Sous-section 2. Les limitations	667
Section 5. Le droit de pétition	672
Section 6. Le secret des lettres	674
Section 7. La protection du domicile	675
Section 8. Les principes d'égalité et de non-discrimination	677
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . Les dispositions constitutionnelles	677
Sous-section 2. La jurisprudence relative au principe d'égalité	680
1. L'interdiction des discriminations actives et passives	680
2. La conformité au principe d'égalité des normes ayant un destinataire unique	681
3. Le principe d'égalité et l'écoulement du temps	683
4. Le respect du principe d'égalité en présence de deux normes d'auteurs différents	684
5. Lutte contre les discriminations et répartition des compétences	685
6. Lutte contre les discriminations et charge de la preuve	685
Sous-section 3. Le cas particulier des discriminations dites 'positives'	685
Section 9. Les droits économiques, sociaux et culturels	691
Section 10. La liberté individuelle	695
Section 11. La liberté d'enseignement et le droit à l'instruction	700
Sous-section 1 <sup>ère</sup> . L'évolution historique	700
1. L'adoption de l'article 17 (ancienne numérotation) de la Constitution	700
2. Les guerres scolaires et l'avènement progressif d'un droit à l'enseignement	700
3. La communautarisation de l'enseignement et la constitutionnalisation du Pacte scolaire	701
4. Le droit à l'enseignement dans les conventions internationales	702
Sous-section 2. La liberté d'enseignement et le droit à l'instruction en droit positif	702
1. Les principes applicables à la liberté d'enseignement	703
2. Les réseaux d'enseignement	704
3. La liberté d'organiser un enseignement (liberté active)	705

TABLE DES MATIÈRES

a. Définition	705
b. Les limitations apportées à la liberté d'enseignement	708
c. Le libre choix des parents	711
4. Le droit à l'instruction (liberté passive)	712
a. Le droit à l'enseignement	712
b. L'obligation scolaire	713
c. La gratuité	714
5. Quelques spécificités de l'enseignement officiel	714
a. L'obligation de neutralité	714
b. Le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle	715
Section 12. La liberté d'opinion et d'expression	717
 Annexes	 721
Bibliographie sélective	741
Index	751
Table onomastique	763